



## SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

\*\*\*\*\*

PRESENTS : AGATY Guillaume, LEMONON Christelle, BILLET Jean-Jacques, GUERIN Nicolas, BAGNE Damien, ZANA GONCALVES Gaëlle, SEVE Sonia, BAUSIER Stéphanie, BOUCHARD Marc, ROCH Vincent, JACQUESSON Corinne, SCHWEIZER Léna, GIRARD Hervé, VEUILLET Stéphane

EXCUSE : Dominique BEAUDET, a donné pouvoir à Guillaume AGATY

Le conseil municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

Délibération 2020.46 : Transfert des résultats liés à l'assainissement collectif, à la Communauté de Communes de la Veyle

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes ;

Considérant que la Communauté de communes de la VEYLE exerce, depuis le 1er janvier 2020, en lieu et place de ses communes membres, la compétence « assainissement » en application de l'article 64 IV 1° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant que le budget annexe assainissement a été dissous avec les résultats suivants :

Résultat d'investissement	+ 15 318.95 €
Résultat de fonctionnement	+ 38 998.33 €

Considérant qu'il est proposé de reverser une partie des résultats au budget annexe assainissement collectif de la Communauté de communes afin que celle-ci puisse effectuer les travaux d'assainissement nécessaires, soit 50 % des résultats corrigés d'éléments 2019 réglés ou perçus en 2020 ;

Considérant que le résultat de fonctionnement a été corrigé de la perception des redevances, que le résultat d'investissement n'a pas été corrigé ; les résultats à reverser sont :

Investissement	+ 7 659.48 €
Fonctionnement =	+ 15 129.63 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le reversement des résultats suivants à la Communauté de Communes de la Veyle:

Investissement	+ 7 659.48 €
Fonctionnement	+ 15 129.63 €

- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2020.47 : Budget Principal délibération modificative n°4

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 1068 : Excédents de fonctionnement	7 659.48 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>7 659.48 €</b>
D 678 : Autres charges exceptionnelles	15 129.63 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>15 129.63 €</b>

R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	15 318.95 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>	<b>15 318.95 €</b>
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct	38 998.33 €
<b>TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc</b>	<b>38 998.33 €</b>

Délibération 2020.48 : Procès-Verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de BIZIAT à la Communauté de Communes de la Veyle

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1321-1, L. 1321-2, L. 1321-3, L. 1321-4, L. 1321-5, et L. 5211-5 ;

Vu le procès-verbal annexé ;

La Communauté de communes de la Veyle exerce, à compter du 1er janvier 2020, en lieu et place de ses communes membres, les compétences « eau » et « assainissement », en application de l'article 64 IV 1° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui a pour effet de modifier l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT »).

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en ses articles L. 1321-1 et suivants, la mise à disposition de plein droit, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement, par l'établissement d'un procès-verbal, la mise à disposition des biens meubles et immeubles, en matière d'assainissement, de la commune BIZIAT à la Communauté de Communes de la VEYLE,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce procès-verbal conclu avec la communauté de Communes de la VEYLE ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition entre la Communauté de Communes de la Veyle et la commune de BIZIAT constatant la mise à disposition à la Communauté de communes des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement ;

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de transfert entre la Communauté de Communes de la Veyle et la commune de BIZIAT constatant la mise à disposition à la Communauté de Communes des biens et des équipements.

Monsieur le Maire est membre de droit.

Délibération 2020.49 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes de La Veyle - Evaluation du transfert de charges pour la compétence assainissement collectif

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes de la Veyle du 23 septembre 2020,

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT, dans sa séance du 23 septembre 2020 a approuvé les montants de charges transférées dans le cadre de la compétence assainissement collectif ;  
 CONSIDERANT que le rapport est annexé à la présente délibération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 23 septembre 2020 tel que présenté en annexe,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Délibération 2020.50 : cession du local professionnel situé dans le bâtiment mairie

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'achat du local professionnel situé dans le bâtiment de la mairie reçue de Madame Aurélie MICHEL et Monsieur Sébastien MICHEL, au prix de 55 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de céder à Madame Aurélie MICHEL et Monsieur Sébastien GONOD le local professionnel situé dans le bâtiment de la mairie ;
- FIXE le prix de vente à 55 000 € ;
- DIT que cette cession concerne toute personne morale qui se substituerait à Madame Aurélie MICHEL et/ou Monsieur Sébastien GONOD ;
- DIT que cette cession nécessitera une division en volume du bâtiment et que les frais de géomètre seront à la charge de la commune ;
- DIT que les frais de notaire relatifs à cette cession seront à la charge des acquéreurs,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

#### Délibération 2020.51 : Subventions Sou des Ecoles et Cantine Scolaire

Vu les effectifs des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal Biziat - Saint-Julien-sur-Veyle - Sulignat,

Considérant que le nombre d'enfants de Biziat scolarisés sur le RPI s'élève à 97 pour l'année scolaire 2020/2021,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de :

- **1164 €** soit 12 € par élève domicilié à Biziat fréquentant le regroupement pédagogique intercommunal Biziat - Saint-Julien-sur-Veyle - Sulignat à **la cantine scolaire du Sou des Ecoles du RPI**,

et également :

- **630,50 €** soit 6,50 € par élève domicilié à Biziat fréquentant le regroupement pédagogique intercommunal Biziat - Saint-Julien-sur-Veyle - Sulignat au **Sou des Ecoles du RPI**.

Le Conseil Municipal indique que ces sommes seront prélevées au compte 6574 du budget principal.

## Informations diverses :

Urbanisme : Monsieur le Maire présente les demandes dernièrement reçues en mairie.

Voirie : deux alignements ont été réalisés.

Pont du Moulin du Geai : Monsieur le Maire fait part du courrier de réclamations reçu de Mme ROUSSELIN Agnès, propriétaire du Moulin du Geai. Le cabinet QUADRIC nous a donné les éléments de réponse, un courrier sera envoyé dans les prochains jours à Mme ROUSSELIN.

Syndicat Veyle Vivante : Monsieur le Maire informe qu'il a été désigné pour participer aux commissions ouvrages et réseaux, et gestion des eaux de surfaces de ce syndicat.

Conseil Communautaire du 28 septembre 2020 à Crottet : il relate la réunion dont l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2020
  - Compte-rendu des délégations d'attribution au Président et au Bureau depuis le 20 juillet 2020
1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
    - Opération : du poulet de Bresse à la cantine
  2. SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES
    - Sollicitation de fonds de concours à la commune de SAINT-CYR-SUR-MENTHON pour le fonctionnement de la micro-crèche pour les années 2018 et 2020
    - Sollicitation de fonds de concours à la commune de CHAVEYRIAT pour le fonctionnement du multi-accueil pour l'année 2020
    - Convention avec le SIVU de CHANÔZ-CHATENAY / CHAVEYRIAT pour la surveillance de la cantine
    - Etablissement d'une aide aux familles suite à une modification du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain à destination des enfants
    - Fixation du montant et des conditions de l'aide au transport des personnes âgées pour 2021
  3. TOURISME
    - Vote des tarifs 2021 de la base de loisirs de CORMORANCHE-SUR-SAONE
  4. EAU ET ASSAINISSEMENT
    - Adoption du rapport d'activités 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
  5. AFFAIRES GENERALES
    - Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Ain Val de Saône
    - Modification de la désignation au sein du SCOT Bresse Val de Saône pour la commune de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE
    - Modification de la désignation au sein du syndicat mixte Veyle Vivante pour la commune de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE
  6. RESSOURCES HUMAINES
    - Modification du tableau des emplois
    - Création d'un emploi de chargé de mission auprès de la Direction de l'Aménagement du Territoire pour accroissement temporaire d'activité
    - Instauration du compte épargne temps
    - Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

- Présentation du bilan social de la Communauté de communes

## 7. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Retrait de la délibération n°20200309-17bis portant validation d'un avenant au Contrat Ambition Région 2018-2021
- Validation d'un avenant au Contrat Ambition Région 2018 - 2021

## 8. FINANCES

- Attribution de subventions
- Décision Budgétaire Modificative

## 9. QUESTIONS DIVERSES

Syndicat Eau Potable Bresse Dombes Saône : Monsieur le Maire présente ce syndicat qui regroupe 65 communes, 5 intercommunalités, 92 000 habitant. Il comprend 9 sites de captage, 2 unités de traitement et 22 réservoirs.

Dominique BEAUDET a été élu vice-président de syndicat, en charge du suivi des travaux sur le secteur Renom Veyle.

Les travaux de renouvellement de la canalisation eau potable au Bourg débuteront le 9 novembre. Ils s'étendront du carrefour au centre du village sur la Route des Rutets, de Saint André d'Huiriat et Route de Rétissinge jusqu'à la Route des Mûriers.

PLUi : l'élaboration du PLUi se poursuit. Une réunion de travail avec le cabinet d'urbanisme en charge du dossier, le service urbanisme de la CC de la Veyle et la commune aura lieu le jeudi 17 novembre 2020 à 16H en mairie afin d'élaborer le plan de zonage sur notre commune.

La commission voirie urbanisme se réunira lundi 12 octobre et lundi 2 novembre à 20H en mairie pour préparer cet entretien.

SMIDOM Veyle Saône : lors de la dernière réunion, un point a été fait sur la collecte d'emballages en régie. Il en ressort qu'un effort de communication sur les consignes de tri doit être fait.

Toutes les colonnes de collecte ont été changées sur notre commune.

Déchetterie de Vonnas :

Partenariat avec Emmaüs : le dispositif fonctionne très bien ;

Le système de reconnaissance des plaques d'immatriculation est en cours de mise en place.

Incidents à la salle polyvalente :

De nouveau une intrusion à la salle polyvalente, ayant entraîné des dégradations (porte cassée). Suite à l'intervention rapide des gendarmes, trois personnes ont été interpellées sur place, une plainte a été déposée.

La parole est donnée aux élus :

Christelle LEMONON :

Elle relate l'assemblée générale du Sou des Ecoles qui s'est tenue le 25 septembre 2020 : le bilan est mitigé, en raison de la crise sanitaire les dernières manifestations ont été annulées, et peu de projets pour l'école actuellement. L'association envisage d'organiser une tombola.

Ecole : le point a été fait avec les agents en charge de l'école : un surcroît de travail est dû aux consignes de nettoyage renforcé des locaux scolaires.

La cantine a repris les repas à deux services depuis mi-septembre pour plus de confort pour les enfants. Le restaurant scolaire est très bruyant.

Calendrier des fêtes – bulletin municipal :

Une réunion avec les associations est planifiée vendredi 6 novembre à 20H à la salle polyvalente pour établir le calendrier des fêtes 2021, et pour commencer à collecter les articles du bulletin municipal 2021.

Jean-Jacques BILLET :

Une réunion de la commission bâtiments est planifiée mardi 10 novembre 2020 à 19H en mairie, pour évoquer les travaux de réfection des préaux de l'école, les travaux de réfection de la salle de classe à l'été 2021, et le projet de future salle de réunion associative.

Réunion de la commission transition écologique et mobilités à la CC de la Veyle le 29 septembre 2020 :

Ont été abordés les points suivants : présentation de la commission en charge des questions autour de l'alimentation, les modes doux de déplacement, la poursuite de la voie bleue en bordure de la Saône, la via Veyle le long de la Veyle entre Grièges et Mézériat.

Le projet de voie bleue est déjà fortement engagé, avec une fin de travaux prévue 2022-2023 et un plan de financement adopté par le conseil communautaire.

Vincent ROCH :

Lors de dernière réunion du SCOT, a eu lieu la présentation du PADD en cours d'adoption. Les objectifs sont la limitation de consommation des terres agricoles, la densification des zones urbanisées, les projets de zones à vocation économiques (Champ du Chêne à saint Jean sur Veyle – Saint Cyr sur Menthon, Vonnas, Crottet). Une réunion publique aura lieu le jeudi 17 novembre 2020.

Stéphane VEUILLET :

Il relate l'AG du SIEA, qui a adopté le principe de création d'une Société d'Economie Mixte LEA Les Energies de l'Ain, ayant pour objectif l'accompagnement de projets dans les énergies renouvelables, la méthanisation, l'amélioration de l'éclairage public, les dispositifs de récupération de chaleur fatale.

Gaëlle ZANA GONCALVES :

Elle relate la réunion de la commission Tourisme Culture de la CC de la Veyle.

Il a notamment été évoqué lors de cette réunion de nommer sur chaque commune un ou des référents qui se chargeraient de veiller à l'état des circuits de randonnée identifiés sur la commune. Stéphane VEUILLET et Stéphanie BAUSIER se proposent.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 5 novembre 2020.